

unies & engagées

CAP A ENSEIGNEMENT AGRICOLE (PCEA, PLPA, CPE)

À compter du 1er janvier 2023, les CAP (Commission Administrative Paritaire) qui fonctionnaient jusqu'à présent par corps, seront réparties par catégories hiérarchiques. Une seule et même CAP regroupera donc les PCEA, PLPA et CPE.

Même si depuis le 1er janvier 2020, les compétences des CAP ont été fortement affaiblies et que ce sont les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui fixent les orientations générales relatives aux mutations et aux mobilités et celles concernant les avancements et les promotions dans toute la Fonction Publique, siéger en CAP est nécessaire !

Ces nouvelles compétences des CAP, modifiées suite à la loi de Transformation de la Fonction Publique (du 6 août 2019), concernent maintenant les décisions individuelles défavorables aux agent.es (refus de titularisation, licenciement, formation, temps partiel ou de télétravail...). Les représentant.es d'une catégorie examinent les questions relatives à la situation individuelle et à la discipline des agent.es relevant de la même catégorie, sans distinction de corps et de grade.

L'agent.e destinataire d'une décision défavorable concernant son avancement, une promotion ou une mutation, peut faire appel au.à la représentant.e syndical.e de son choix pour l'aider à formuler un recours administratif. Le.la représentant.e du personnel (représentant.e syndicale) ainsi mandaté.e, devient l'interlocuteur.ice de l'Administration et à ce titre, il.elle peut engager toutes les démarches pour suivre ce dossier et défendre les droits de l'agent.e.

Les représentant.es des personnels sont élu.es pour 4 ans lors des élections professionnelles qui se tiennent cette année début décembre (du 1er au 8 décembre 2022).

Plus que jamais, les représentant.es de l'intersyndicale de l'élan COMMUN sont résolu.es à défendre les intérêts et les droits des personnels.

Alors, du 1er au 8 décembre 2022, VOTEZ ET FAITES VOTER pour la liste commune L'ÉLAN COMMUN avec la CGT-Agri, le Snuitam-FSU et Sud Rural Territoires !

Élections Professionnelles 2022

ENTRE LES 1^{er} ET 8 DÉCEMBRE

**votez et faites voter
pour l'élan commun !**

**l'élan
commun**



La mandature passée : ce que nous avons obtenu

Avancements, promotions

- Nous avons contribué à la mise en place du grade de la Classe Exceptionnelle et de L'Échelon Spécial comme réel débouché de carrière.
- Nous nous sommes mobilisé.es pour la mise en place des nouvelles modalités de l'accès à la Classe Exceptionnelle permettant une augmentation du nombre promotion du vivier 3 même si nous avons dénoncé le passage du 6 au 7eme échelon : augmentation de 30 % du nombre total de promotions annuel (contre 20 % précédemment) au titre du 3ème vivier ; éligibilité au titre du 2ème vivier des agent.es ayant atteint le 3ème échelon de la Hors-Classe et justifiant de l'exercice pendant au moins 6 années (contre 8 précédemment) d'une ou plusieurs fonctions dont la liste est fixée par arrêté du Ministre chargé de l'agriculture et du Ministre chargé de la Fonction Publique.

Mobilité

- Nous avons défendu les collègues qj nous ont saisi dans le cadre du droit d'évocation par un.e représentant.e syndicale – défense du dossier d'un.e agent.e.
- Nous avons obtenu le maintien du barème pour les enseignant.es et CPE.
- Nous avons obtenu la suppression de la gestion antérieure (avant 2020) des lauréat.es concours et des stagiaires.

Revalorisation salariale

- Nous avons obtenu pour les enseignant.es, la revalorisation de l'ISOE part fixe et part modulable, la régularisation des montants des indemnité (HSE,HSA...)
- Nous avons obtenu pour les CPE la revalorisation de l'indemnité forfaitaire d'éducation, à hauteur de celle des collègues de l'EN.
- Nous avons obtenu la prime d'équipement informatique et nous continuons à la revendiquer pour les professeur.es documentalistes !
- Nous avons milité pour qu'un maximum de collègues perçoivent la prime d'attractivité.
-

**Les candidat.es de l'ÉLAN COMMUN à la CAP A EA (PCEA, PLPA, CPE)
2022-2024 : vos représentant.es engagé.es au quotidien !**

Ce que nous DÉFENDRONS :

Un principe va guider notre mandat : Garantir la transparence et l'égalité de traitement des agent.es face à l'Administration qui prend maintenant seule, de manière discrétionnaire et sans réel contre-pouvoir en matière de mobilité, d'avancement et de promotion. **L'attachement à la transparence** qui doit passer par le respect des barèmes connus de tous.tes : barème critérié de mobilité, barème d'accès à la Hors-Classe, à la Classe Exceptionnelle et à l'Échelon Spécial.

Pour votre carrière

- Continuer à **revendiquer l'avancement de tous.tes au rythme commun le plus rapide.**
- Continuer à défendre le principe majeur du protocole « PPCR » et le faire respecter : « **Tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins deux grades** », c'est-à-dire que tous.tes les collègues partiront à la retraite en ayant eu accès au moins au grade de la Hors-Classe.
- S'opposer à une forme à peine maquillée d'un « salaire au mérite » empruntée aux pratiques managériales les plus libérales.
- Revendiquer l'inscription dans les statuts d'une promotion automatique à la Hors-Classe des personnels ayant atteint le 11ème échelon depuis au moins 3 ans.
- Permettre à un maximum d'entre nous d'**atteindre la classe exceptionnelle** et l'échelon spécial
- Vous accompagner dans toute la procédure d'avancement (préparation RDV carrière, dossier, recours)

Ce que nous DÉFENDRONS :

Pour votre carrière

- Nous serons présent.es aux côtés des collègues dans le cadre du **droit d'évocation et/ou du recours administratif**.
- Nous vérifierons **le respect des barèmes**.
- Nous ferons la « **chasse aux passe-droits** » dans le respect **des droits de chacun.e** et dans le cadre de règles communes.
- Nous transmettrons des informations rapides et fiables aux collègues tout au long du processus.

Pour vos obligations de service : pour des conditions de travail améliorées !

- Nous combattons **contre toute tentative d'annualisation de nos services**.
- Nous exigerons le respect des textes.
- Face à l'alourdissement de la charge de travail, sa complexification et la pénibilité accrue de notre métier, **nous revendiquerons la reconnaissance du travail invisible**.
- Nous assurerons le suivi des dossiers individuels de l'ensemble des collègues qui nous solliciteront.

Notre nombre, notre expérience et notre expertise font notre efficacité reconnue par tous.tes !

Élections Professionnelles 2022

ENTRE LES 1^{er} ET 8 DÉCEMBRE

**votez et faites voter
pour *l'élan commun* !**

***l'élan
commun***

